

0300047N
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT CHARLES GIDE
1 PLACE DE VERDUN
30703 UZES CEDEX
Tel : 0466032160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Sortie Grotte Chauvet 3PM

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 31
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/09/2021
Réuni le : 04/10/2021
Sous la présidence de : Thierry Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La sortie pédagogique à la grotte Chauvet en novembre 2021 pour la classe des 3ème PM;
Financement maximum de 1000€ ; réaffectation des crédits globalisés non consommés au service AP.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0300047N
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT CHARLES GIDE
1 PLACE DE VERDUN
30703 UZES CEDEX
Tel : 0466032160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Reliquats SCHRISHEIM/ financement voyage BERLIN

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 31
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/09/2021
Réuni le : 04/10/2021
Sous la présidence de : Thierry Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La réaffectation et l'utilisation de reliquats n-2 attribués initialement à l'appariement Schrisheim en Allemagne pour le voyage de Berlin 2022: soit un montant total de 5857.98 intégrés au budget du voyage Berlin afin de diminuer la participation financière des familles.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0300047N
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT CHARLES GIDE
1 PLACE DE VERDUN
30703 UZES CEDEX
Tel : 0466032160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 31
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/09/2021
Réuni le : 04/10/2021
Sous la présidence de : Thierry Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.
Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

don de la MDL en faveur des 40 élèves participant au voyage à Berlin ; montant total de 800€ soit 20€ par élève;
Ce don sera intégré au budget du voyage scolaire "BERLIN" prévu en avril 2022

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0300047N
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT CHARLES GIDE
1 PLACE DE VERDUN
30703 UZES CEDEX
Tel : 0466032160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 5
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 31
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/09/2021
Réuni le : 04/10/2021
Sous la présidence de : Thierry Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

L'association Aghora, association de parents d'élèves souhaite verser un don de 100€ au Lycée;
Le CA accepte le don de 100€ qui sera intégré après encaissement au budget 2022 et affecté au FVL au service
VE

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0300047N
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT CHARLES GIDE
1 PLACE DE VERDUN
30703 UZES CEDEX
Tel : 0466032160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : TARIFS COMMENSAUX 2022 et TAUX DE CHARGE

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 11
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 31
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/09/2021
Réuni le : 04/10/2021
Sous la présidence de : Thierry Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs commensaux 2022 et le taux de répartition de charges

Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

les tarifs commensaux 2022:
soit 3.30€ (augmentation de 3%)
4.50€
5.80€
8.80€
Taux de charges communes pour les DP est commensaux est de 18%
Taux de charge communes pour l'internat est de 32%

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0300047N
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT CHARLES GIDE
1 PLACE DE VERDUN
30703 UZES CEDEX
Tel : 0466032160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet lycéens et apprentis au Cinéma

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 31
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/09/2021
Réuni le : 04/10/2021
Sous la présidence de : Thierry Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

le projet Lycéens au Cinéma pour 4 classes soit 123 élèves ; 3 projections prévues avec un financement total du lycée de 922.50€ ;
Réaffectation de 590€ non utilisés, initialement prévus pour des actions pédagogiques dans le cadre de l'ouverture culturelle internationale;
Reliquat de 282.50€ à injecter au projet pour 2022 et autre source de financement pour 332.50€ à financer via le budget 2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	11
Contre :	1
Abstentions :	3
Blancs :	0
Nuls :	0

0300047N
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT CHARLES GIDE
1 PLACE DE VERDUN
30703 UZES CEDEX
Tel : 0466032160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 31
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/09/2021
Réuni le : 04/10/2021
Sous la présidence de : Thierry Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.
Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Don de la MDL en faveur des 56 élèves participants au voyage scolaire "Séville" prévu en mars-avril 2022 pour un montant total de 1120€ soit 20€ par élève.
Ce don sera intégré au budget du voyage scolaire "Séville".

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0300047N
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT CHARLES GIDE
1 PLACE DE VERDUN
30703 UZES CEDEX
Tel : 0466032160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 4

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 31

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 27/09/2021

Réuni le : 04/10/2021

Sous la présidence de : Thierry Delaigue

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Le Chef d'établissement bénéficiant de la délégation s'engage à présenter les marchés passés dans la limite des crédits ouverts au budget.

Pièce(s) jointe(s)

☐ Oui ☒ Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0300047N
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT CHARLES GIDE
1 PLACE DE VERDUN
30703 UZES CEDEX
Tel : 0466032160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 31
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/09/2021
Réuni le : 04/10/2021
Sous la présidence de : Thierry Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à SEVILLE-ANDALOUSIE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le CA fixe la participation des familles à 445€- TOTAL DU VOYAGE 27 900€
Le lycée financera sur sa dotation de fonctionnement 2022 1860€
La MDL accorde 20€ par élève soit un don voté en CA de 1120€

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0300047N
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT CHARLES GIDE
1 PLACE DE VERDUN
30703 UZES CEDEX
Tel : 0466032160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 31
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/09/2021
Réuni le : 04/10/2021
Sous la présidence de : Thierry Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à BERLIN , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

TOTAL DU VOYAGE 24 234€
La participation des familles est fixée à 410.55€
Le lycée financera avec les crédits globalisés 1154.02€
Un don de 800€ de la MDL participera au financement du voyage pour réduire la participation des familles (20€ par élève)
Reliquats antérieurs actés en CA: 5857.98€

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0